

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

A été adopté à la séance extraordinaire du 22 février 19h00 les règlements suivants :

Adoption du règlement 22-73 – édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

Adoption du règlement 22-74 – relatif à la délégation, au contrôle et au suivi budgétaires

Adoption du règlement 22-75 – encadrant l'usage du cannabis

Adoption du règlement 22-76 – concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Adoption du règlement 22-77 – relatif aux animaux domestiques

Les dits-règlements entrent en vigueur à la publication du présent avis et sont disponibles pour consultation aux endroits habituels.

Lyz Beaulieu

Directrice générale
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Courriel : dg@saldi.ca
Tél. : 1-819-597-2047 p. 222
Télc.: 1-819-597-2554